



La forêt *Privée* Comtoise

TRIMESTRIEL - MAI 2014 - N° 52

➔ Ça devient compliqué !

Après plus de quarante années d'activité de terrain dans les forêts jurassiennes, j'ai toujours et encore cette même obsession, commune à nombre de forestiers : régénérer et stabiliser les peuplements. Ça devient compliqué !

AG régionale

13 juin 2014

Mesandans
secteur Baume-les-Dames(25)

Venez nombreux !
inscription obligatoire
coordonnées en fin de journal

Réchauffement climatique avec des perspectives plus ou moins angoissantes, réglementations dont certaines sont malheureusement initiées par des forestiers, excès de chasseurs prétendument gestionnaires (en langage cynégétique gestion = augmentation), réglementations écologiques ou pseudo-écologiques qui vont de Natura 2000 aux APPB en passant par les ZNIEFF, les EBC quand ce ne sont pas les sites classés (probablement le pire du pire).
Il faut se battre :

*Contre la tendance écologique bien pensante d'une prolifération de bois secs sur pied (dont on occulte la dangerosité pour les travailleurs forestiers) comme s'il fallait avoir honte d'être propriétaire d'une forêt verte et en bonne santé.

*Contre l'excès d'herbivores en forêt, qui conduit à l'appauvrissement en espèces et en nombre de tiges viables avec un superbe trou de production qui commencera dans quarante ans. Dans cette affaire, nos seuls alliés sont les chasseurs. Nous devons leur faire prendre conscience de nos problèmes et mettre la pression pour qu'ils comprennent et arrêtent de « gérer ».

*Contre l'excès de prédateurs soi-disant « naturels », au motif d'une solidarité nécessaire avec les agriculteurs-éleveurs.

*Contre certains excès en matière d'exploitation forestière.

SUITE EN PAGE 2 ➔

SOMMAIRE

- ➔ Le mot du Président
- ➔ ACTUALITÉS FORESTIÈRES
 - L'actu du CETEF Formation 2
 - Des objectifs de production... 3
 - Relance CVO (suite) 3
- ➔ LA PAGE DES DÉPARTEMENTS 4
- ➔ CAHIER TECHNIQUE DU CRPF
 - Le raisin d'Amérique 5
 - Dynamisation de la gestion de 2 ASA dans le Jura 6
 - Calendrier des réunions 8
- ➔ ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE 9
- ➔ ACTUALITÉS FORESTIÈRES 10
 - Fiscalité : quoi de neuf en 2014
- ➔ INFORMATIONS DIVERSES 12



Raisin d'Amérique
Une plante invasive en forêt

L'actu du CETEF Formation

En 2013, un cycle FOGEFOR « Initiation à la gestion forestière » a été organisé du 9 au 12 juillet.

Ce stage, piloté par Rosane BOISTOT-PAILLARD, a réuni 22 inscrits (11 femmes et 11 hommes !) dont 14 propriétaires (ou porteurs de parts dans un GF) et 8 ayants-droit de propriétaires.

Au cours de ces 4 journées, ces stagiaires ont rencontré 8 intervenants (PEFC, Chambre d'Agriculture du Doubs et CRPF).

Le programme leur a permis :

- de découvrir les composantes de la forêt en Franche-Comté
- d'apprendre à identifier les différents types de peuplements forestiers et leur sylviculture
- d'apprendre les méthodes pour améliorer leurs peuplements et vendre leurs bois
- de découvrir les dispositifs qui encadrent la gestion durable des forêts.



Photo CRPF de Franche-Comté

Malgré un programme très dense, les évaluations qui portaient à la fois sur les connaissances acquises et sur l'aspect qualitatif ont donné des résultats très satisfaisants.

La plupart de ces stagiaires se sont inscrits cette année pour un cycle de perfectionnement (2 x 2 jours) sur les travaux sylvicoles.

De nouvelles sessions pourront être organisées. Elles nécessitent toutefois de recueillir au préalable un nombre suffisant de stagiaires.



Photo CRPF de Franche-Comté

Pour les adhérents du CETEF Formation, 5 journées ont été programmées en 2014 et les travaux dans les forêts-pilotes vont se poursuivre. Le programme est disponible sur demande et téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/franche-comte-154750.html>

Pour tous renseignements sur les stages FOGEFOR et sur les journées CETEF, vous pouvez contacter Sylvie BOVET au 03 81 51 98 02

*Pour garder notre indépendance de propriétaire-décisionnaire, malgré les tentatives pour réduire le droit de propriété au profit d'activités « de pleine nature » et d'intérêts non marchands.

*Pour faire de la régénération de qualité sans se cacher derrière le cerf, qui n'est pas la seule cause du déficit de petits bois.

*Pour faire prendre conscience aux propriétaires que les temps ont changé et qu'une bonne « pesse⁽¹⁾ » fait quarante cinq centimètres de diamètre avec des accroissements modérés et des nœuds aussi petits que possible. Le temps est révolu des énormes « vouarnes⁽²⁾ » couverts de gui, dont les branches sont si grosses qu'elles passeraient presque à l'abatteuse pour la trituration

*Pour jardiner et stabiliser nos futaies irrégulières, qui ne sont bien souvent que des futaies régulières par parcelle qui ne disent pas leur nom.

*Pour faire des bois de qualité et ainsi stocker le carbone le plus durablement possible.

*Pour que les propriétaires se prennent par la main sans attendre des aides de plus en plus rares, aménagent les massifs forestiers, investissent en travaux sylvicoles garants d'une production de bois de qualité.

Christian BULLE
Président de la section Jura

(1) Une Pesse : épicéa

(2) Un Vouarne : sapin pectiné

Des objectifs de production pour 1 propriétaire sur 3

C'est l'un des résultats issus de la dernière enquête statistique nationale conduite par le Ministère de l'Agriculture en 2012, pour laquelle certains d'entre vous ont été sollicités. Les résultats sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur306.pdf>

Nous pourrions également vous les envoyer sur demande.

Quelques tendances :

- Les propriétaires de 25 ha ou plus détiennent 50 % des surfaces forestières privées et assurent 75 % de la commercialisation de bois à des professionnels
- 66 % des propriétaires forestiers privés déclarent que l'attachement affectif constitue l'une de leurs 2 principales attentes vis-à-vis de leur forêt. 35 % mentionnent la constitution d'un patrimoine et 34 % la production de bois.
- Le nombre de propriétaires en nom propre s'est accru depuis 1999 (73 % en 2012 contre 66 % en 1999) au détriment des communautés matrimoniales, des indivisions ou des copropriétés (20 % en 2012 contre 31 % en 1999).
- 1/3 des propriétaires, représentant 1/3 de la surface forestière, considèrent que le potentiel de leur forêt n'est pas suffisamment exploité. La première raison invoquée est le manque de temps ou de connaissance du marché, puis les difficultés d'accès ou l'absence de desserte.

Relance CVO (suite)

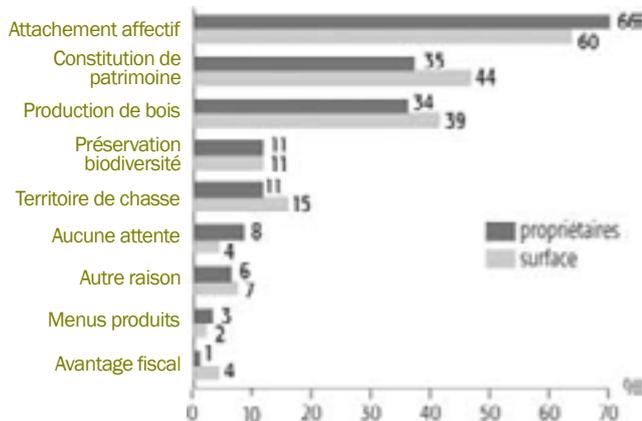
Des courriers de relance de France Bois Forêt vous ont été adressés durant l'hiver et ont suscité de nombreuses questions de votre part, notamment sur la liste des destinataires de ces courriers. C'est l'occasion de vous rappeler que la liste des adhérents à Forestiers Privés de Franche-Comté est confidentielle !

Nous avons sollicité France Bois Forêt afin de savoir d'où proviennent leurs listes de diffusion et de mieux connaître leur fonctionnement, mais à ce jour, notre demande est restée sans réponse....



La Forêt : un lien affectif, une constitution de patrimoine et une production de bois

Principales attentes des propriétaires concernant leur forêt



Champ : France métropolitaine. Propriétés forestières privées de 1 hectare ou plus.

Note de lecture : Les pourcentages ne sont pas cumulables. 66% des propriétaires ont déclaré l'attachement affectif parmi leurs deux principales attentes, ils détiennent 59% de la surface en forêt.

Dans tous les cas, que vous ayez ou non reçu ce courrier de relance, si vous avez vendu des bois, vous devez déclarer à France Bois Forêt le montant de CVO que les acheteurs de vos bois ont réglé pour vous ou régler votre CVO le cas échéant.

Si vous n'avez pas vendu de bois, vous devez retourner l'imprimé en précisant que vous n'avez rien vendu.

Nous tenons les imprimés à votre disposition. Ils sont également téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.franceboisforet.fr/cvo/cvo-2014>

La page des départements

Haute-Saône

Doubs

Jura

Territoire de Belfort

Assemblée générale de la section du Jura



Photo Eliane Plaisance

Le samedi 26 avril, l'assemblée générale du Jura s'est déroulée à Uxelles au chalet « les Crozats » près de Clairvaux-les-Lacs, cadre particulièrement agréable et bucolique.

Plus d'une centaine d'adhérents jurassiens entouraient Christian Bulle, le nouveau Président, et les administrateurs de la section.

Dominique CHALUMEAUX, président de la chambre d'agriculture du Jura, Serge OUTREY, Vice Président du Conseil général, Michel BOURGEOIS, Vice Président de l'Association des Communes Forestières ainsi que Michel VERDOT, Président de l'association régionale pour la certification forestière (PEFC), nous ont honorés de leur présence, illustrant la cohésion de la propriété agricole et forestière jurassienne, publique et privée. Les deux coopératives forestières étaient représentées par Laurence LEBRET pour FBE et Louis PIANET et Jérôme MASNADA pour Coforêt.

Le dynamisme de la section jurassienne se confirme dans la progression du nombre d'adhérents : 745 pour une surface totale de 22 550 ha.

Après divers sujets se rapportant à la vie de la section, l'actualité fiscale, la CVO, les conventions PDIPR pour les itinéraires de randonnée, il fut longuement question de l'équilibre sylvo-cynégétique, thème transversal s'il en est.

Christian BULLE l'a souligné dans son rapport moral : « La régénération forestière est le problème essentiel de la foresterie », paramètre incontournable de la grande mission du forestier auquel s'ajoutent tendance du marché, réchauffement climatique, stabilité des peuplements et qualité des exploitations.

Le président a souligné « l'obligation morale de fournir à la première transformation des bois en quantité suffisante et de qualité correspondant à la demande ».

Les adhérents du syndicat ont été incités

- d'une part à faire appel à des bûcherons débardeurs soucieux du respect des sols et des peuplements, signataires de la charte qualité prônée à la fois par Forêt-Défi et PEFC,
- d'autre part à renvoyer la fiche type s'ils constatent que leurs parcelles ont subi l'attaque de cervidés. Ces fiches dégâts communes aux forêts des particuliers et des collectivités publiques, reconnues par la DDT, seront validées soit par le syndicat et l'Adefor 39, soit par des agents de l'ONF. Elles serviront lors des discussions entre chasseurs et forestiers pour l'établissement des plans de chasse.

Après les échanges avec la salle, parole fut donnée à Bernard MICHAUD qui présenta brillamment l'érable sycomore, feuillu méconnu mais précieux, tout particulièrement s'il est ondé ou moucheté.

Suite aux interventions des personnalités et pour clore cette assemblée générale, Christian BULLE, au nom de tous les administrateurs et adhérents, a remercié Eliane PLAISANCE pour son action durant ses six années de présidence de la section Jura (2007-2013) et lui a offert un tableau peint par une artiste jurassienne.



Photo Eliane Plaisance

Le repas servi sur place fut fort apprécié et les forestiers se sont ensuite rendus à Hautecour conduits par Gilles RATTE qui leur a permis de constater les dégâts irréversibles causés par les cerfs dans une plantation d'épicéas. Cette visite venait corroborer les inquiétudes des sylviculteurs quant au devenir de nos belles forêts jurassiennes.

Eliane PLAISANCE
Administrateur Section Jura

Avis de décès JEAN PIERRE GAUCHEY

Nous avons la tristesse d'annoncer le décès de Monsieur Jean-Pierre GAUCHEY, administrateur de la section Haute-Saône le 26 mars à Vesoul. Prévenu tardivement, le conseil de section n'a pas pu être représenté aux obsèques de ce sympathique administrateur dont le bon sens et la franchise ont souvent enrichi ses réunions.

Le cahier technique



DU CRPF FRANCHE-COMTÉ

Le raisin d'Amérique, une plante à surveiller en forêt



Comme beaucoup d'espèces exotiques envahissantes, le raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) a d'abord été introduit pour ses qualités ornementales (cf. photo en 1^{ère} page). Si dans les jardins sa prolifération peut être gênante, sa dissémination dans les milieux forestiers est encore plus problématique, car il devient rapidement incontrôlable et bouleverse les végétations naturelles en place.

UNE PLANTE ASSEZ FACILEMENT REPÉRABLE

Ne cherchez pas une espèce de vigne : le nom français de l'espèce ne fait allusion qu'aux grappes pendantes, à maturité, de baies noirâtres. Il s'agit en fait d'une herbacée vivace à grandes feuilles, dont les tiges rouges peuvent dépasser deux mètres de hauteur. Une autre espèce exotique envahissante, particulièrement redoutable, peut lui ressembler : la renouée du Japon. Celle-ci se distingue grâce à ses tiges toujours raides, droites et non ramifiées.

UNE RÉPARTITION EN EXPANSION

Les graines du raisin d'Amérique, produites en abondance d'août à novembre et très longévives, sont surtout disséminées par les oiseaux amateurs de baies charnues ou par des engins ayant traversé des sites colonisés par l'espèce. En forêt, cette plante profite de toutes les ouvertures du couvert.

Les cas d'envahissement se multiplient en France depuis une vingtaine d'années. Deux phénomènes pourraient jouer un rôle non négligeable dans cette expansion : l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, ainsi que la mécanisation croissante de l'exploitation forestière. Les perturbations générées augmentent les surfaces propices et les graines sont rapidement véhiculées d'un site à un autre.

En Franche-Comté, cette plante se rencontre pour l'instant seulement au sein de massifs de plaine. La colonisation débute presque toujours dans des peuplements forestiers fortement modifiés (plantations de robinier faux-acacia ou de résineux), suite à une mise en lumière, lors d'abattage ou de chablis, et davantage encore si le sol a été mis à nu par le passage d'engins. Depuis ces espaces, le raisin d'Amérique gagne ensuite les autres peuplements ouverts et les zones de lisières (chemins, sommières et layons).

QUELLES NUISANCES ?

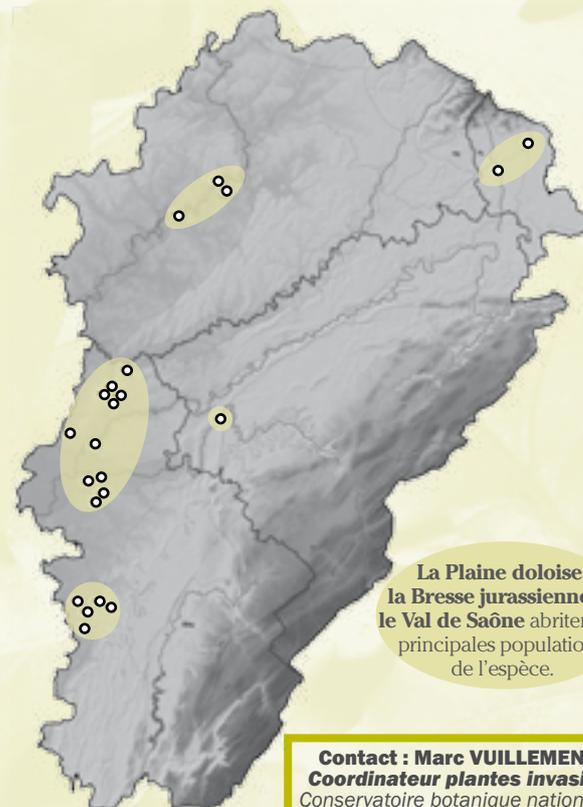
Les massifs hauts et denses de phytolaque réduisent la biodiversité en excluant les espèces locales. En forêt, ils perturbent la régénération naturelle et impactent l'activité forestière (organisation de travaux supplémentaires de dégagement, remise en cause de l'usage de certaines parcelles). Par ailleurs, la toxicité de cette plante réduirait l'intérêt des zones colonisées pour les herbivores et perturberait les organismes vivants du sol.

QUE FAIRE ?

La découverte de raisin d'Amérique nécessite de réagir rapidement.

Il est fortement recommandé d'alerter le Conservatoire botanique pour s'assurer de l'identité de la plante (prendre des photos) et obtenir des recommandations pour intervenir de manière efficace, selon le niveau de colonisation. Les modes opératoires les plus pratiqués reposent sur de la lutte mécanique : arrachage, fauche et récolte de grappes de fruits. Parallèlement, diverses précautions peuvent être prises lors des travaux de dégagement des parcelles en régénération pour ne pas le favoriser : non décapage du sol, maintien d'un couvert concurrentiel, commencement des travaux dans les parcelles indemnes, programmation de travaux forestiers en dehors des périodes de fructification du raisin d'Amérique.

Carte de répartition du raisin d'Amérique en Franche-Comté



La Plaine doloise, la Bresse jurassienne et le Val de Saône abritent les principales populations de l'espèce.

Contact : Marc VUILLEMENOT
Coordinateur plantes invasives
Conservatoire botanique national FC
Observatoire régional des Invertébrés
email : marc.vuillemenot@cbnfc.org
Tél : 03 81 83 18 37

Répartition du raisin d'Amérique en Franche-Comté (données SBFC/CBNFC-ORI).

DYNAMISATION DE LA GESTION DANS 2 ASA DU JURA

BILAN DE L'OPERATION
2011/2013

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté (CRPF) a lancé en 2011 une première **opération expérimentale d'animation** pour la « dynamisation de la gestion sur 2 périmètres d'ASA » sur le deuxième Plateau du Jura, secteur de Nozeroy.

La surface totale des 2 ASA concernées est de 297 ha, à laquelle il faut enlever 35 ha de tourbière boisée en limite de l'étang de Frasne et 70 ha de forêts communales (Mignovillard, Bief-du-Fourg, Censeau).

De fait, la forêt privée productive concernée par l'opération est de 192 ha, répartis entre 246 propriétaires et 500 parcelles cadastrales.

Autant dire que le morcellement est extrême (**0,8 ha par propriétaire en 2 parcelles**).

L'objectif principal était de **dynamiser la gestion de cette forêt privée morcelée**, notamment par une meilleure mobilisation des bois et la réalisation de travaux forestiers, afin de contribuer au développement de l'emploi dans l'ensemble de la filière. Cette action, démarrée en mai 2011 et achevée en novembre 2013, s'est articulée en plusieurs phases.

Enquête auprès des propriétaires

En lien avec les conseils syndicaux de ces 2 ASA, une enquête a été adressée à tous les propriétaires. Le taux de retour très satisfaisant (32 %) a permis d'identifier les attentes principales :

visites-conseil, repérage des limites, estimation des parcelles pour vente ou succession, vente de bois, travaux...

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

2 ASA	Nombre de propriétaires	Surfaces (ha)	Nombre de réponses		Demandes des propriétaires						
					Visites	Limites	Ventes bois	Travaux	Estimations	Ventes parcelles	Achats parcelles
	246	192	81	32,8%	39	22	17	19	18	14	13

Animation

Le technicien animateur a réuni les bureaux des 2 ASA pour recevoir leur assentiment et leur concours.

Il aura effectué **40 visites-conseil** individuelles sur près de 24 ha, et donc répondu à 100 % à la demande formulée par les propriétaires ayant répondu à l'enquête.

Une réunion de vulgarisation organisée à Censeau en mai 2013 sur le thème « se regrouper pour mieux valoriser les petites propriétés boisées » a réuni 42 propriétaires.

Opérateurs économiques

Pour la mise en œuvre des actions économiques, le CRPF s'est assuré le concours de deux coopératives forestières, « Coforêt » et « Forêts et Bois de l'Est », intervenant chacune sur un seul périmètre d'ASA.

Résultats

38 prestations ont été réalisées : identification de limites (26 ha) estimations (5 ha), travaux (6 ha), vente de parcelles vers riverains (9 parcelles pour 3 ha).

ASA/ Prestataire	Propriétaires	Ilôts	Ha	PRESTATIONS (prix TTC)										Total Prestations sans valeur parcelle
				limites		estimation		martelage		travaux		vente		
				Ha	Coûts	Ha	Coûts	Ha	Coûts	Ha	Coûts	Ha	VALEUR	
Prés Neufs : FBE	21	39	21	20		3	716 €	6	120 €	6	2 941 €	1	8 205 €	3 777 €
Vie du gré : COFORET	17	27	8	7,6	120 €	2,1	450 €	4,9	263 €	0,72	175 €	1,98	25 300 €	1 008 €
TOTAUX	38	66	29	27,6	120 €	5,1	1 166 €	10,9	383 €	6,72	3 116 €	2,98	33 505 €	4 785 €

Environ **1 700 m³ de bois** ont été mobilisés, avec une majorité de bois d'œuvre résineux.

ASA/ Prestataire	Propriétaire	Ilôt	Ha	Volumes exploités M ³							Résultats économiques				
				Feuillus		Résineux					Rémunérat° propriétaire	Chiffre d'affaire / ETF	Chiffre d'affaire Transport	Chiffre d'affaire opérateur économique	
				Bois oeuvre	Chauffage	Bois oeuvre	Emballage	Papier	Panneau	Bois énergie					
Prés Neufs FBE	9	12	7,48			829	29	177			20	48 176 €	17 935 €	7 385 €	4 840 €
Vie du Gré COFORET	9	14	5,54	2	39	535	12	48				32 932 €	11 566 €	4 471 €	4 450 €
TOTAUX	18	26	13	2	39	1 364	41	225	0	20	81 108 €	29 501 €	11 856 €	9 290 €	

Ces chiffres peuvent sembler modestes mais se rapportent à une surface d'étude de 192 ha. Si on les extrapole à l'échelle d'un massif PDM de 4 000 ha de forêt privée, on obtiendrait un volume mobilisé de 35 000 m³, ce qui serait considérable.

La valeur ajoutée tout au long de la filière amont locale, du propriétaire à la scierie, approche les **130 000 €**, toujours à mettre en rapport avec la surface modeste concernée. Ce chiffre est à rapprocher du montant de crédits publics consacré à l'animation (32 000 €).

Conclusions et perspectives

Les résultats de cette action expérimentale mentionnés ci-dessus sont encourageants et montrent que **les petits propriétaires sont sensibles à une démarche de gestion concertée**, sous réserve de bénéficier de l'appui d'un animateur faisant émerger les besoins en gestion forestière, et les mettant en rapport avec un opérateur économique.

En comparant les chiffres obtenus sur ce petit secteur expérimental de 200 ha, avec ceux obtenus sur les zones de PDM du Haut Jura proche de 4 000 ha de forêts privées, les résultats sont assez probants avec des données économiques significatives : **1 euro investi en animation a généré 4 euros de valeur ajoutée** au sein de la filière amont.

Les difficultés principales rencontrées sur cette opération expérimentale sont liées au **morcellement extrême de la propriété privée sur le Deuxième Plateau du Jura**, qui se traduit par de très faibles volumes ou surfaces concernés par opération engagée. De fait, l'animateur ainsi que les deux opérateurs économiques sont obligés de procéder à des regroupements de chantier avant leur mise en œuvre, avec un surplus de temps assez conséquent et une marge bénéficiaire très faible.

Par contre, **l'existence d'un réseau de desserte dense et adapté sur ces périmètres d'ASA est un facteur primordial et incontestable** permettant la mobilisation de lots de bois résineux, même de faible volume sur des massifs résineux à très forte production forestière. Par ailleurs, la présence de plusieurs scieries résineuses et d'exploitants forestiers sur ce secteur du deuxième plateau est également une donnée très favorable à l'écoulement des produits exploités.

Une nouvelle animation est en projet sur un secteur d'ASA plus grand et sensiblement moins morcelé (St Maurice : 5 ASA pour 1 300 ha et 370 propriétaires) ; bénéficiant de l'expérience acquise sur cette première action, ce projet ambitieux devrait permettre une mobilisation de bois accrue.

Jean-Marie CHAUVIN
Technicien forestier - CRPF FC

Des réunions forestières gratuites pour s'informer et débattre

N°	Dates	Thèmes	Lieux	Animateurs
5	mercredi 11 juin	Point sur l'état sanitaire des peuplements de frêne : observation des symptômes du Chalara fraxinea	Beaujeu (70)	P. ADAMI CRPF
6	vendredi 13 juin	Se regrouper pour mieux valoriser ses petites parcelles : sylviculture, commercialisation des bois, vente de parcelles...	St-Maurice-Crillat (39)	JB. MOTTET CRPF
7	mardi 17 juin	Vendre ou acheter des parcelles forestières : une action de la charte forestière du Val de Semouse	Fontaine-lès-Luxeuil (70)	F. CARRY CRPF
8	vendredi 20 juin	Foire forestière Euroforest (voyage en bus organisé au départ de Besançon et Lons-le-Saunier, participation aux frais)	St-Bonnet-de-Joux (71)	P. MICHEL CIA 25-90
9	vendredi 27 juin	Fiscalité forestière et certification PEFC	Frasne (25)	S. LEFEVRE CIA 25-90
10	mercredi 9 juillet	Principaux ennemis des arbres forestiers ⁽¹⁾	Lons-le-Saunier (39)	L. DENIS CRPF
11	vendredi 11 juillet	Gérer ma forêt en 4 ateliers (chaque atelier débute toutes les 2 heures) : recherche des limites, inventaire et estimation de la valeur, marquage et vente des bois, travaux d'entretien	Longchaumois (39)	B. MONOT T. LEPLAIDEUR CA 39
12	jeudi 18 septembre	Le robinier faux accacia : de la graine à la grume	Gevigney-et-Mercey (70)	F. BRUNNER CA 70
13	mardi 23 septembre	Du diagnostic de la forêt (stations forestières sur plateaux calcaires, peuplement) aux décisions du sylviculteur (choix d'essences, itinéraires sylvicoles)	Fondremand (70)	D. CHANTERANNE CRPF
14	fin septembre	Forêts et forestiers du Haut-Jura face au changement climatique (plusieurs réunions sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura)	Haut-Doubs et Haut-Jura	P. LECHINE CRPF
15	mercredi 1 ^{er} octobre	Quelle biodiversité dans ma forêt ? Sensibilisation à l'utilisation de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)	Roche-sur-Linotte (70)	S. PEROUX CRPF
16	vendredi 3 octobre	Se regrouper pour mieux gérer ses bois	Secteur Frasne (25)	C. JACQUET CIA 25-90
17	mardi 7 octobre	Des aides au reboisement adaptées aux petites parcelles : démarches et techniques de plantation	Melisey (70)	E. JAY CRPF
18	vendredi 10 octobre	Le douglas sur le 1^{er} Plateau du Jura : sylviculture et enjeux économiques	Frontenay (39)	D. CHOPARD CA 39
19	vendredi 28 novembre	La desserte forestière : une nécessité pour vendre ses bois. Présentation de projets, témoignages et regroupement de propriétaires (ASA, ASL, L.151)	Roche-sur-Linotte (70)	C. MATAILLET CRPF

(1) Réunion organisée avec la FREDON

Pour tous renseignements :
Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté
Tél : 03 81 51 98 02 - sylvie.bovet@crpf.fr

L'actualité économique



Patrick MICHEL
Conseiller forestier - CIA 25-90

**50 MILLIARDS DE CHIFFRE D'AFFAIRES, 450 000 EMPLOIS,
VOILÀ CE QUE PÈSE LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE !**

Relayé par France Bois Forêt qui intègre les forestiers privés et donc l'amont, par France Bois Industries Entreprises qui regroupe l'aval, le message a été déployé auprès des parlementaires lors de la présentation de la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt. Mais ses échos ont résonné jusque dans les ministères puisque Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture et Arnaud Montebourg au redressement productif, ont officialisé la présence de la filière bois au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI).

LA FILIÈRE RECONNUE

La constitution du comité stratégique de filière bois (CSF Bois) positionne ainsi cette dernière parmi les autres filières industrielles, aux côtés de l'aéronautique, de l'automobile ou du nucléaire.

Un positionnement dont il n'y a pas à rougir au vu des chiffres cités plus haut, mérité depuis longtemps pourrait-on même ajouter ! Et pour une fois, il ne s'agit pas d'une couche de plus sur le mille-feuille mais bien d'un perchoir dans ce parlement industriel où les enjeux de la filière et les actions proposées seront débattues entre l'Etat et le monde professionnel.

Le conseil stratégique remettra cet été son contrat de filière, proposant les mesures qui contribueront au développement industriel de la filière bois. Approvisionnement, promotion du bois dans la construction, normalisation, caractérisation des bois feuillus, formation sont des pistes annoncées, le pain ne manque pas sur la planche...

UN DÉFI POUR LE BOIS

Le bois est positionné désormais dans une perspective d'avenir. Mais cette place que gagne ce matériau n'est pas sans soulever des interrogations quant à sa disponibilité en tant que ressource. Dernièrement, la grande préoccupation des scieurs, tant feuillus que résineux, a été d'alerter les pouvoirs publics de l'impact de l'export de nos grumes vers l'Asie. Les conflits d'intérêt entre les divers usages traduisent l'inquiétude d'un secteur tiraillé entre tradition et innovation.

Malgré le risque qu'engendrent ces tensions, les producteurs forestiers peuvent y voir tout de même un grand espoir. Certes, quelques équilibres en place pourront bien basculer, au nom de la destruction créatrice chère à Schumpeter. Si l'on prend l'exemple du bois énergie, souvent décrié au nom d'une concurrence déloyale, sur le segment du pellet, on est passé en France en 10 ans de 50 000 tonnes produites à un million, ce qui nous place en troisième position derrière la Suède et l'Allemagne. Dans le même moment, l'industrie papetière se restructure au loin, au plus proche des grands bassins de production asiatiques ou sud-américains.

L'enjeu est de taille : il s'agit de donner au bois les moyens de contribuer au développement économique national. Ce défi doit se réaliser dans l'unité de la filière ; plus que jamais producteurs et transformateurs doivent œuvrer de concert dans ce but commun.

La hausse du prix des bois en Franche-Comté ces derniers mois traduit les tensions du marché, sachant que les conditions météo exécrables y ont beaucoup contribué.

Quelques références des marchés Prix indicatifs constatés

Vente ONF
de Champagneole
9 avril 2014

Bois façonnés à la mesure (classement comtois)	
Sapin	
de 1 à 2 m ³	de 73 à 83 €/m ³
de 2 à 3 m ³	de 74 à 80 €/m ³
> 3 m ³	de 80 à 88 €/m ³
Bois sur pied à la mesure	
Sapin	
>1m ³ billons	de 48 à 72 €/m ³
Trituration	de 17 à 26 €/st

Vente ONF
de Pouilley-les-Vignes
15 avril 2014

Bois façonnés bord de route	
Chêne	de 56 à 453 €/m ³
Hêtre	de 45 à 75 €/m ³
Frêne	de 77 à 121 €/m ³
Robinier	de 80 à 118 €/m ³
Charme	de 47 à 55 €/m ³

'actualité forestière

**Fiscalité :
quoi de neuf
en 2014 ?**

Cette année, de nombreuses évolutions sont à noter...

Nous ne pourrions en faire ici qu'une approche synthétique et donc non exhaustive.

N'hésitez pas à nous consulter pour plus de précisions.

COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE (CIFA)

La principale nouveauté réside dans la mise en place d'un **Compte d'Investissement Forestier et d'Assurance (CIFA)**. Notre Fédération a œuvré de longue date pour obtenir la promulgation de ce dispositif.

Ce compte peut être ouvert par tout propriétaire forestier, ou groupement forestier (GF) disposant d'une garantie de gestion durable (PSG ou RTG) et ayant souscrit pour tout ou partie de la forêt une assurance couvrant notamment le risque tempête.

Un seul CIFA peut être ouvert par propriétaire forestier. Le plafond de dépôt est de 2 500 € par ha assuré. A l'exception du 1^{er} dépôt effectué à la suite de l'ouverture du compte, dans la limite de 2 000 €, les sommes déposées doivent provenir des produits de coupe issus de l'exploitation des parcelles du propriétaire.

Cette restriction permet au CIFA de bénéficier du régime fiscal spécifique aux bois et forêts en matière de mutation à titre gratuit et d'ISF.

Les sommes déposées sur le CIFA peuvent être employées pour financer les travaux de reconstitution forestière à la suite d'un sinistre naturel d'origine sanitaire, climatologique, météorologique ou lié à l'incendie, ou les travaux de prévention d'un tel sinistre. Elles peuvent également être utilisées au titre d'une année, dans la limite de 30 % des sommes déposées sur le compte, pour procéder à des travaux forestiers.

COEFFICIENT DE REVALORISATION CADASTRALE

Au titre de 2014, il sera égal à 1,0009 pour les propriétés non bâties.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Les taux de TVA passent de 7 à 10 % et de 19,6 à 20 %. Le taux de remboursement forfaitaire passe à 4,43 % à compter des ventes réalisées en 2014.

PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES

Les abattements pour durée de détention ont été modifiés, amenant à une exonération totale à l'issue d'un délai de détention de 22 ans pour l'impôt sur le revenu et 30 ans pour les prélèvements sociaux.

Un abattement exceptionnel de 25 % sur la plus-value imposable à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux est appliqué pour les cessions intervenant jusqu'au 31 août 2014.

DROITS DE MUTATION

Les Conseils généraux ont la possibilité d'augmenter la part qui leur revient de 3,8 % à 4,5%, portant ainsi le montant des droits de mutation à 5,8 % (décomposé ainsi :

- ✚ taxe départementale : 4,5 % ;
- ✚ taxe communale : 1,2 % ;
- ✚ taxe nationale : 2,37 % de la taxe départementale soit 0,1 %).

Cette mesure est limitée aux actes de ventes conclus entre le 1^{er} mars 2014 et le 29 février 2016.

Les 4 conseils généraux francs-comtois ont voté cette augmentation.

DEFI FORET

Les différents dispositifs de réduction d'impôts ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2017, avec des changements plus ou moins importants selon les catégories :

DEFI ACQUISITION

La réduction d'impôt (18 %) pour les acquisitions de terrains boisés ou à boiser ne concerne plus que des achats de 4 ha au plus et permettant d'agrandir la surface de l'unité déjà possédée à plus de 4 ha (les acquisitions initiales ne sont plus concernées).

Les plafonds de dépenses retenues restent inchangés. Pour les souscriptions ou acquisitions de parts de GF, un seul changement : le document de gestion durable que le GF doit avoir peut être un RTG. Le PSG n'est donc plus le seul document de gestion durable exigé pour bénéficier de la mesure.

DEFI CONTRAT

Il devient un crédit d'impôt. Son taux reste de 18 % ou 25 % si le bénéficiaire est adhérent à une organisation de producteurs (= coopérative).

DEFI TRAVAUX

À compter de l'imposition 2014, ce sera un crédit d'impôt (au lieu d'une réduction actuellement). Peu de changements sur cette mesure.

Le seuil de surface de 10 ha est réduit à 4 ha pour les terrains regroupés au sein d'une organisation de producteurs (= coopérative).

Le taux du crédit d'impôt est de 18 % (25 % si le bénéficiaire est adhérent à une organisation de producteurs).

DEFI ASSURANCE

Il s'agit d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre de la cotisation versée à un assureur pour la souscription d'un contrat couvrant le risque tempête. Elle concerne les propriétaires et les associés de GF.

Le taux de réduction d'impôt est de 76 %, calculé sur la base de la cotisation d'assurance (ou fraction de cotisation dans le cas d'un associé de GF) auquel le double plafond suivant est applicable :

- **A l'ha** : 7,2 € en 2014 et 2015 et 6 € en 2016 et 2017
- **Global** : 6 250 € pour une personne seule et 12 500 € pour un couple (ce plafond n'est plus commun avec le Défi Travaux, il est spécifique au Défi Assurance).

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Voir l'article « Retour sur les réformes fiscales » dans le n° 570 de Forêts de France

Réunion d'information sur le sujet

Le 27 juin après-midi à FRASNE

Animation : Sabine LEFEVRE, Didier CHOPARD

Contact : Sylvie Bovet : 03 81 51 98 02

Merci de retourner ce papillon à :
Forestiers Privés de Franche-Comté
Syndicat de propriétaires producteurs forestiers
20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex
qui transmettra votre demande.



Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite adhérer au Syndicat «Forestiers privés de Franche-Comté» - section (*):
Doubs - Jura - Hte-Saône - Territoire de Belfort
(* Rayer la (les) mention(s) inutile(s))



Contacts Utiles

FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCHE-COMTÉ

Président : Jean-François JORIOT

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex.

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : forestiersprivésdefranche-comte@foretpriveefrancaise.com

SECTION DU DOUBS

Président : Jean-François JORIOT

Groupe rural - 130 bis rue de Belfort - BP 939 - 25021 Besançon cedex.

Correspondants : Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL,

Tél. 03 81 65 52 58 ou 32, fax 03 81 65 52 78

Contact : Delphine DUPONT, tél : 03 81 65 52 76

E-mails : syndicat-25@foretpriveefrancaise.com

SYNDICAT DU JURA

Président : Christian BULLE

Maison des Agriculteurs, 455 rue du Cel-de-Casteljau
BP417, 39016 LONS-LE-SAUNIER cedex.

Correspondant : Didier CHOPARD,

Tél. 03 84 35 14 27, fax 03 84 35 14 26.

Contact : Céline URBAIN, tél : 03 84 35 14 27

E-mail : syndicat-39@foretpriveefrancaise.com

SECTION DE HAUTE-SAÔNE

Président : Nicolas POLLIOT

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex.

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : syndicat-70@foretpriveefrancaise.com

SECTION DU TERRITOIRE DE BELFORT

Président : Christophe VIELLARD

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex.

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : syndicat-90@foretpriveefrancaise.com

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Président : Nicolas POLLIOT - Directeur : François JANEX

Contact : Fabienne BLANC

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon
25041 Besançon-Cedex - tél : 03 81 51 98 00
franche-comte@crpf.fr

site internet de la forêt privée :

www.foretpriveefrancaise.com/franche-comte

Savez-vous que le contrat RESPONSABILITE CIVILE CHEF DE FAMILLE de votre Multirisque Habitation ne vous couvre pas systématiquement en votre qualité de Propriétaire Forestier ?

Et pourtant tout dommage causé à un tiers vous oblige à réparation.

Le syndicat FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCHE-COMTE a souscrit pour ses adhérents un contrat de groupe prenant en charge cette garantie RESPONSABILITE CIVILE⁽¹⁾. La cotisation annuelle au syndicat inclut le coût de cette assurance.

Il n'est pas nécessaire d'avoir... 300 ha pour faire l'objet d'une réclamation ! En outre, même sans faute directe de votre part, votre seule qualité de propriétaire forestier suffit pour être l'objet d'une mise en cause.



Le syndicat Forestiers Privés de Franche-Comté a conclu sur un même contrat, non seulement cette garantie Responsabilité Civile, mais également Défense et Recours.

Que vous ayez... 1 ha, ou moins, ou plus, venez donc nous rejoindre en remplissant le bulletin ci-contre.

À travers les articles que nous vous présentons dans tous les numéros de cette revue, nous tentons de vous convaincre de la nécessité, pour nous tous, de représenter une force cohérente, susceptible d'être mieux prise en considération par tous les décideurs (nationaux et locaux).



L'adhésion massive aux Syndicats des propriétaires producteurs forestiers permet à notre Fédération nationale «Forestiers Privés de France» de peser plus efficacement sur les débats et les enjeux nationaux.

L'adhésion au syndicat vous fait bénéficier d'informations fiscales et juridiques. Des conseils personnalisés vous sont donnés, soit localement, soit en faisant appel au service juridique très performant de la Fédération nationale à Paris.

**Si vous voulez que les Pouvoirs publics et les décideurs nous écoutent...
Si vous voulez garder votre liberté de propriétaire...**



**Venez nous rejoindre massivement.
C'est ainsi que nous serons forts !**

(1) aux clauses et conditions du contrat souscrit par «Forestiers Privés de Franche-Comté»

La Forêt Privée Comtoise

Éditeur: Forestiers Privés de Franche-Comté - Association Loi 1901 - Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon - 25041 Besançon - Cedex. Directeur de Publication: Jean-François JORIOT. Comité de rédaction: Jean-François JORIOT, Christian BULLE, Eliane PLAISANCE, Nicolas POLLIOT, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL, François JANEX. Secrétaire de Rédaction: Fabienne BLANC. Abonnement gratuit. Tirage: 7 000 exemplaires. Parution trimestrielle. Impression: Imprimerie SIMONGRAPHIC - 25290 Omsans. N°52 - Mai 2014.